Contrat de création de site internet

Entre les soussignés :

2669896890 amandineoberlin@gmail.com 77000 MELUN 8 rue Damonville **OBERLIN Amandine**

Ci-après désigné comme « le Concepteur »,

19

51 avenue de la libération Patana Auto

77830 Pamfou

représentée en la personne de Mohammad Navid en sa qualité de gérant. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'immatriculation [492884119]

contact@patanaauto.fr

0164318653

Ci-après désigné comme « le Client ».

: **BIUBMA**

Le Client demande à disposer d'un site internet.

Le Client et le Prestataire concluent un contrat pour la réalisation et la création du site internet.

création du site internet. Le Prestataire accepte les conditions stipulées dans le présent contrat pour la réalisation et la

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1: Objet du contrat

conformément aux conditions définies par le présent contrat, moyennant rémunération. Le Concepteur OBERLIN Amandine créera pour le compte de [PATANA AUTO], un site internet

ARTICLE 2: Missions du concepteur

Le concepteur aura pour mission de :

- concevoir et développer la totalité du site web
- communiquer avec la plateforme CARDIFF qui gère actuellement les annonces du client
- mettre le site en ligne avec les codes d'accès de l'hébergeur déjà existant

ARTICLE 3: Prix

Le Client procédera au paiement de la somme de 1000 € en contrepartie de la prestation fournie par le Concepteur.

Le Client s'acquitte du paiement à la création définitive du site internet soit au plus tard le 01/11/2019

ARTICLE 4: Modalités de paiement

Le virement est à réaliser sur le compte :

OBERLIN Amandine

IBAN: FR76 3000 3016 3500 0505 6324 785

ARTICLE 5: Durée

La création du site internet devra être achevée au plus tard dans les 2 mois à compter de la signature du contrat. Le Client constatera l'achèvement du site internet par écrit.

ARTICLE 6: Obligations du concepteur

Le Concepteur s'engage à créer un site internet en conformité avec les désirs du client.

Le Concepteur s'assure de l'obtention d'éventuelles autorisations relatives au droit d'auteur.

La mise en ligne du site internet sera assurée par le Concepteur.

ARTICLE 7: Obligations du client

Le Client s'engage à payer le prix de la prestation réalisée par le Concepteur.

Le Client s'oblige à transmettre au Concepteur toutes les informations et tous les documents nécessaires quant à la réalisation du site internet.

ARTICLE 8 : Responsabilité

L'obligation contractuelle du Concepteur est une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stipulés dans le présent contrat.

Le Concepteur ne garantit pas au Client un résultat. Si l'objectif n'est pas atteint, le Concepteur ne saurait voir sa responsabilité engagée sur ce fondement. Pour engager la responsabilité du Concepteur, le Client devra démontrer son manque de diligence dans sa tentative d'exécution de l'obligation.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des informations qu'il diffusera sur le site internet après sa mise en ligne.

Le Client respectera l'ensemble de la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le Client reste dans tous les cas propriétaire de l'ensemble des informations fournies au Concepteur. Cela comprend les informations de toute nature et de tout format.

Par le présent contrat, le Client acquiert la propriété de la création réalisée par le Concepteur. Cela implique qu'il peut modifier, reproduire à sa guise le site internet (l'ensemble des pages, des fichiers, programmes et composantes du site internet).

ARTICLE 10: Garantie de jouissance paisible

Le concepteur assure au client une jouissance paisible du site internet en le garantissant contre les revendications et actions relatives à la contrefaçon et à la concurrence déloyale.

Le concepteur pourra être appelé en garantie en cas d'action de contrefaçon ou de concurrence déloyale à l'encontre du client.

ARTICLE 11: Confidentialité

Les parties sont tenues à un devoir de confidentialité concernant les documents, les systèmes, les logiciels et savoir-faire émanant de l'autre cocontractant. La confidentialité prend effet pendant toute la durée du contrat et postérieurement à son expiration.

Les parties s'engagent à s'interdire toute utilisation des documents, systèmes, logiciels et savoir-faire en dehors du présent contrat.

ARTICLE 12: Utilisation des marques et logos

Le Concepteur utilisera la marques et le logo du Client dans quelques ou toutes les pages du site web.

ARTICLE 13 : Résiliation

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations stipulées dans le présent contrat par l'une des parties, il sera procédé à l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception notifiant le manquement.

Si dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure aucune solution n'est trouvée par les parties, il sera procédé à la résiliation du présent contrat.

Si c'est le Concepteur qui a failli à son engagement, la résiliation aura pour effet la remise au Client de tous les documents relatifs aux travaux réalisés.

Le solde des sommes dues sera établi au prorata de la prestation exécutée.

ARTICLE 14: Litige et juridiction compétente

Le droit applicable au présent contrat est le droit français.

En cas de différend, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. Si la démarche échoue, le litige sera tranché par le Tribunal de Grande Instance de Melun.

Fait en deux exemplaires, le 2 septembre 2019 à Melun.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du Client

Signature du Concepteur